



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 02 JUIN 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le mardi deux juin à vingt et une heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est **réuni exceptionnellement à la Salle Polyvalente** de Montredon-Labessonnié, **en séance avec public restreint**, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
26/05/2020

Présents : M. CHAMAYOU Jean-Paul ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. FRANCO David ; Mme BARNA-LEGRAND Pascale ; M. BRU Jean-Marie ; M. DERUS Raoul ; Mme HUET Claude ; M. JAME Alain ; Mme LAGARDE Vanessa.

Date d'affichage
26/05/2020

Excusé représenté : M. Jean-Pierre LESCURE (représenté par M CHAMAYOU).

Absente : Mme COUTAREL Aline.

M. Alain JAME a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-50 :

Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves de l'école de la Sigourre

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de l'école de la Sigourre.

En effet, la Commune prend en charge le goûter des enfants de la Commune lors du carnaval annuel, il s'avère que pour le carnaval 2019, c'est l'APE de l'école de la Sigourre qui a pris en charge les frais liés à l'achat du goûter. En conséquence Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 100€.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'allouer à l'Association des Parents d'Elèves de l'école de la Sigourre, une subvention exceptionnelle de 100,00 € (cent euros).

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

